

# Facturation



En 2017, Grand Lieu Communauté a instauré la redevance incitative. Elle s'applique à tous les usagers et est directement liée à la production de déchets de chaque foyer.

## La redevance, comment cela fonctionne ?

La facture est composée :

- **d'une part fixe comprenant :**
  - 12 levées du bac gris par an (proratées au nombre de mois pour les habitants arrivant en cours d'année)
  - la collecte du bac jaune
  - la collecte des points tri (verre et papiers)
  - [l'accès aux déchèteries](#)
  - les collectes ponctuelles
  - la vente de composteur à tarifs préférentiels
- **d'une part variable** complémentaire, facturée pour toute levée supplémentaire du bac gris (au-delà des 12 levées incluses)

## Tarifs

| <b>Contenance du bac</b>         | <b>Tarifs part fixe annuelle</b> (intégrant 12 levées du bac par an) | <b>Part variable unitaire par levée supplémentaire</b> (à partir de la 13 <sup>ème</sup> levée) |
|----------------------------------|--|---|
| Bacs 120 L (1 à 3 personnes)     | 180 €  | 3.70 €  |
| Bacs 180 L (4 à 5 personnes)     | 210, 60 €  | 4.60 €  |
| Bacs 240 L (6 personnes et plus) | 242, 40 €  | 5.50 €  |
| Bacs 340 L (professionnels)      | 292, 40 €  | 8.28 €  |
| Bacs 660 L (professionnels)      | 455, 40 €  | 16 €  |

La contenance des bacs ne correspond pas au nombre de résidents au sein de votre foyer ? [Signaler un changement de situation](#)

## Modalités de paiement

La redevance est facturée en deux fois en janvier et en juillet.

Il est possible de régler sa facture :

- par chèque bancaire
- par TIP
- [en ligne](#)
- par prélèvement automatique

# Service gestion des déchets

02 51 70 94 39

collectedechets@grandlieu.fr

## Liens utiles

- [Règlement de collecte \(pdf\)](#)